

## 2017\_CT2\_421

### **OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à l'association Pays d'Aix Initiative**

---

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUÉIX Roger donne pouvoir MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CHAZEAU Maurice – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Interventions économiques**

■ Séance du 12 octobre 2017

**05\_2\_06**

■ **Versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à l'association Pays d'Aix Initiative**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 19 Octobre 2017

4918

#### ■ Versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à l'association Pays d'Aix Initiative

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier se propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Telle l'association PAYS D'AIX INITIATIVE, qui a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités de biens ou de services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement de TPE ou PME. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projet, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux TPE et PME.

**Le présent rapport a pour objet le versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à cette association.**

De fait,

1) Par délibération n°HN 019-089/16/BM du 28/04/2016, il a été attribué à PAYS D'AIX INITIATIVE une subvention de fonctionnement de 160.000 €, représentant 35,25 % de son budget prévisionnel de 453.950 €

- un acompte de 70 %, soit 112.000 € lui a été versé en juin 2016

- un solde de 44.122 € lui a été versé en décembre 2016, sur production d'un compte de résultat intermédiaire affichant un montant prévisionnel de dépenses de 442.899 € pour 2016.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_421-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017

2) Par délibération n° ECO 026-347/16/BM du 30/06/2016, il a été attribué à PAYS D'AIX INITIATIVE une subvention de 40.000 €, au titre de l'abondement de son fonds de prêt d'honneur, représentant 3,75 % de son budget prévisionnel de 1.066.250 € .

- un acompte de 70 %, soit 28.000 € lui a été versé en juin 2016
- un solde de 10.100 € lui a été versé en décembre 2016, sur production d'un compte de résultat intermédiaire affichant un montant prévisionnel de dépenses de 1.016.000 € pour 2016.

Or, comme spécifié dans les conventions, l'association a transmis en juin 2017 les comptes de résultat finaux relatifs à ces deux subventions, qui s'avèrent supérieurs aux montants prévisionnels affichés en décembre 2016 :

- le montant final réalisé de la subvention de fonctionnement s'élève à 446.624 €
- le montant final réalisé de la subvention afférente au fonds de prêt d'honneur s'élève à 1.113.500 €

En conséquence, compte tenu de ce différentiel, il conviendrait de verser à cette association :

- un solde complémentaire de 1.312,96 € au titre du fonctionnement
- un solde complémentaire de 1.900 € au titre de l'abondement du fonds de prêt

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2010\_A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'écart, en sa défaveur, entre le montant prévisionnel des subventions 2016 affiché par l'association en décembre 2016 et le montant final réalisé.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribué à l'association PAYS D'AIX INITIATIVE un montant total de soldes de subventions 2016 de 3.212,96 €.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix – ligne budgétaire 3A/61/6574.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - AVIS - Versement de soldes complémentaires aux subventions attribuées en 2016 à l'association Pays d'Aix Initiative**

Vote sur le rapport

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Inscrits                     | 91 |
| Votants                      | 76 |
| Abstentions                  | 0  |
| Blancs et nuls               | 0  |
| Suffrages exprimés           | 76 |
| Majorité absolue             | 39 |
| Pour                         | 76 |
| Contre                       | 0  |
| Ne prennent pas part au vote | 0  |

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le 18 OCT. 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171012-2017\_CT2\_421-  
DE  
Date de télétransmission : 23/10/2017  
Date de réception préfecture : 23/10/2017